

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001053

Séance du jeudi 25 mars 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 139

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 0.2), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 9.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.2.3) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 1.2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY (à partir du rapport 1.1.1), Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE jusqu'au rapport 1.2.3) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 5.6).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE.

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, V. HINCELIN, M. JEANNIN, C. MICHEL, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.2), P. CHANEY, Y. GUYEN (à partir du rapport 9.1), J. CURTY, C. LINDECKER, M. COTTINY (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE, J. MENIGOZ

Mandataires : J.F. GIRARD, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), J.C. ROY, B. FALCINELLA, M. OMOURI, B. RONZI, L. HAKKAR, B. CYPRIANI, E. SASSARD, S. WANLIN, F. FELLMANN, P. BONNET, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 1.2.3), N. BODIN, J.L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 0.2), A. AVIS, M. FELT (à partir du rapport 9.1), J.P. DILLSCHNEIDER, D. HUOT, S. MONLLOR (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS, M.O. CRABBE-DIAWARA

Objet : Fonds d'aide « manifestations » - Demandes de subvention 2010

Fonds d'aide « manifestations » - Demandes de subvention 2010

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010/2014 « Fonds manifestations culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales »	Montant BP 2010 : 84 000 € Montant de l'opération : 67 350 €

Résumé :

Fin 2009, le Grand Besançon a adopté de nouveaux critères et modalités d'application de son fonds d'aide aux manifestations.

Une enveloppe unique en faveur des manifestations et actions culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales a ainsi été mise en place. Pour une plus grande lisibilité, les projets en cohérence avec les politiques conduites par le Grand Besançon sont priorités. Les projets sont classés en 3 catégories assorties de plafonds financiers et des conditions environnementales ont été ajoutées. Enfin, il est à présent procédé à deux sessions d'instruction par an des demandes déposées (Conseils de mars et juin).

Aussi, en application des ces nouveaux critères, il est proposé d'accorder au cours d'une première session les subventions détaillées dans le présent rapport pour un montant total de 67 350 €.

De plus la Communauté d'Agglomération est amenée à conventionner avec certaines de ces associations en raison du montant de la subvention et / ou de sa volonté de valoriser les partenariats du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) avec les acteurs culturels locaux.

I. Rappel des modalités d'intervention et d'attribution proposées

Fin 2009, le Grand Besançon a adopté de nouveaux critères et modalités d'application de son fonds d'aide aux manifestations.

Une enveloppe unique en faveur des manifestations et actions culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales a ainsi été mise en place. Pour une plus grande lisibilité, les projets en cohérence avec les politiques conduites par le Grand Besançon sont priorités. Les projets sont classés en 3 catégories assorties de plafonds financiers et des conditions environnementales ont été ajoutées. Enfin, il est à présent procédé à deux sessions d'instruction par an des demandes déposées (Conseils de mars et juin. Cf. document en annexe).

II. Instruction des demandes de subvention 2010 (1^{er} semestre)

Aussi, en application des ces nouveaux critères, il est proposé d'accorder au cours d'une première session les subventions détaillées dans le tableau ci-après pour un montant total de 67 350 € (Cf. tableau page suivante).

III. Conventions à intervenir

Compte-tenu des règles appliquées par le Grand Besançon, un conventionnement est nécessaire pour les subventions à des associations supérieures ou égales à 10 000 €.

De plus, la Communauté d'Agglomération souhaite valoriser davantage les partenariats entre certains acteurs culturels locaux et le CRR.

C'est pourquoi, les conventions, dont le contenu est détaillé ci-après, vont intervenir.

↳ **Convention avec l'association Musiques en perspectives, pour l'organisation du Festival des Musiques Anciennes de Montfaucon 2010.**

La convention porte sur les aspects suivants :

- les modalités de versement, de suivi et de contrôle de la subvention de 20 000 € en 2010,
- le partenariat en termes de communication : obligation de l'association (logo Grand Besançon...), fournitures de programme, et appui de la Communauté d'Agglomération (articles sur les supports web et papier, diffusion aux Communes),
- un partenariat autour d'actions de sensibilisation environnementale : (à l'étude),
- les aspects juridiques : responsabilités, assurances, résiliations.

Par ailleurs, une annexe à la convention précisera le partenariat développé avec le CRR, encouragé par le Grand Besançon:

- les contributions du CRR : mise à disposition de locaux par le CRR, prêt éventuel d'instruments, communication dans les publications du CRR,
- le partenariat entre le Festival et le CRR au titre de l'action pédagogique du Département Musiques Anciennes du CRR : rencontre-conférence avec un luthier intervenant durant le festival (Charles Richer) et d'un travail des enfants choristes avec la Maîtrise de Caen (répétition et concert), autre projets éventuels : classe de maître ? (à l'étude),
- un concert de professeurs du CRR (à titre personnel).

↳ **Convention avec l'association Interférences, pour l'organisation du festival Herbe en Zik 2010.**

La convention porte sur les aspects suivants :

- modalités de versement, de suivi et de contrôle de la subvention de 10 000 € en 2010,
- l'appui de la Communauté d'Agglomération en matière de transport : mise en place de navettes,
- l'appui de la Communauté d'Agglomération en matière de tri des déchets (modalités à l'étude),
- le partenariat en termes de communication : obligation de l'association (logo CAGB...) et appui de la de la Communauté d'Agglomération (articles sur les supports web et papier, diffusion aux Communes),
- les aspects juridiques : responsabilités, assurances, résiliations.

Trois conventions pour lesquelles le Président dispose d'une délégation de signature sont également prévues avec l'association Aspro-Impro, pour l'organisation du festival Jazz en Franche-Comté 2010, avec l'association Orgues en Ville, pour l'organisation du festival Orgues en Ville 2010, et avec l'association du Festival International de Musique, afin d'arrêter et de valoriser le partenariat et l'implication du CRR.

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions pour un montant total de 67 350 €, conformément au tableau joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir pour l'attribution :
 - d'une subvention de 20 000 € à l'association Musiques en perspectives, pour l'organisation du Festival des Musiques Anciennes de Montfaucon/Besançon,
 - d'une subvention de 10 000 € à l'association Interférences pour l'organisation du Festival Herbe en Zik 2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

DE REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS

D.G.T.C.J.

Contrôle de légalité



RECU 01 AVR 2010

315

Fonds d'aide "manifestations" 2010
Attribution des subventions (1er semestre)

Demandeur	Manifestation	Lieu	Date	Cat.	Subvention
CULTURE					
Musiques en perspectives	Festival des Musiques Anciennes de Montfaucon/Besançon	Montfaucon, Besançon, Saône, Fontain	20 au 24 mai	1	20 000 €
Interférences	Festival l'Herbe en Zik	Besançon (Campus)	12 au 15 mai	2	10 000 €
Aspro-Impro	Festival de Jazz en Franche-Comté / Musiques Libres	Besançon (CV)	29 et 30 juin / nov	2	1 500 €
Orgue en Ville	Festival d'orgues	Besançon + à étudier : une autre commune	25 juin au 1 juillet	2	2 500 €
Compagnie Mala Noche	Festival des caves (théâtre dans des lieux insolites)	Besançon, Saône, Pouilley...	1 mois mai-juin	2	3 000 €
Le pavé dans la Mare	Sensibilisation des scolaires à l'art contemporain	écoles primaires du GB (200 élèves concernés)	Année scolaire	2	3 000 €
Le Citron Vert	Après-midi électroniques	Besançon (Gare d'eau)	8 et 29 août	3	1 000 €
Passé Muraille	Manifestation autour du cirque (10 ans de PM)	Besançon (Parade + animations Battant à la Gare d'eau)	15 mai	3	1 000 €
Chapeau de Paille	Nuit du Folk	Gennes	13 novembre	3	850 €
L'amandier	Brassensciades	Pirey	26, 27 et 28 mars	3	500 €
AEP L'Étoile	Expo Création-Passion	Pouilley les Vignes	9 et 10 octobre	3	400 €
Les enfants de l'Espoir	Congrès Régional des Petits chanteurs	Besançon (CV)	22 et 23 mai	3	1 000 €
VALORISATION DU PATRIMOINE					
Association des fortifications du GB	Quinzaine des Forts (expo + causerie + visite) JEP : visite commentée de plusieurs sites	Communes du GB Communes du GB	1 quinzaine /mois 3ème we de sept	2 2	200 € 200 €
SPORT DE NATURE					
ASTB	Trail des Forts	Besançon et plusieurs Communes du GB		2	3 000 €
Ville de Besançon	Raid Handi'Fort	Plusieurs communes	15 et 16 mai	2	2 000 €
Amicale de Saône	Diagonale du Doubs	Plusieurs communes	25 avril	2	2 000 €
Cyclo de la Dame Blanche	Rando vélo et à pied découverte des balcons et forts du GB = 29 communes (3 parcours cyclo, 3 ped)	29 communes du GB	8 mai	3	500 €
AC 2000 Chatillon Le Duc	16° rando VTT de la Dame Blanche	Chatillon le Duc et 7 communes environnantes	28 mars	3	400 €
ASPTT Besançon	Corrida Vauban	Besançon (centre Ville)	5 dec	3	1 000 €
COMPÉTITIONS SPORTIVES					
BMX Besançon	1° et 2° manche de championnat d'Europe 2010 (élites et juniors, 800 concurrents de 20 nationalités)	Besançon (Complexe sportif du Rosamont)	3 et 4 avril	2	2 000 €
Besançon Triathlon	Triathlon	Besançon (place de la R°)	juillet ou septembre	3	1 000 €
Amicale cycliste bisontine	Grand prix de Valentin	Pouilley, Auxon-Dessous, Valentin	3 avril	3	1 000 €
	Challenge de l'Est junior	Francois, Chemaudin, Vaux les Prés, Mazerolle, Besançon	08 et 09 septembre	3	1 000 €
Sporting Club Clémenceau	Tournoi des Petits Champions	Besançon (Malcombe)	22, 23 et 24 mai	3	1 000 €
C. des fêtes de Nancray	Manche de Coupe d'Europe de Derry	Nancray	24 avril	3	1 000 €
Ligue de Basket	Street tour	Besançon (quartiers et CV)	avril	3	300 €
Avenir Natation Besançon	2è Meeting du Grand Besançon	Piscine Mallarmé	5, 6, et 7 mars	3	1 000 €
ACTIVITES DE SPORT / LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES)					
Ville de Besançon	Vital'Été / Vital Sport (ouvert à tous)	Besançon (Complexe sportif de la Malcombe)	Vacances scolaires		5 000 €
TOTAL					67 350 €

ANNEXE
Modalités d'intervention et d'attribution proposées

Manifestations éligibles	Catégories	Critères par catégories	Enveloppe allouée (ordre de grandeur)
	Projets 1 Phares / prioritaires	- Proposer une forte adéquation avec les compétences du Grand Besançon - Contribuer au rayonnement du Grand Besançon - Avoir lieu sur au moins 2 communes du territoire - Favoriser l'accès de tous les publics <i>Facultatif : actions intégrées dans une démarche de réseaux d'acteurs (écoles de musique, patrimoine,...)</i>	20 000 à 30 000 €
	Projets 2 moins prioritaires	- Etre en adéquation avec les compétences du Grand Besançon - Manifestations ou actions sportives d'envergure au moins intercommunale - Favoriser l'accès de tous les publics <i>Facultatif : actions intégrées dans une démarche de réseaux d'acteurs (écoles de musique, patrimoine,...)</i>	40000 à 50 000 €
	Projets 3 Dynamique de la vie locale et associative	- Contribuer à l'animation de la vie locale et à la vie associative - Favoriser l'accès de tous les publics <i>Facultatif : Etre en adéquation avec les compétences du Grand Besançon</i>	10 000 € à 20 000 €
Bénéficiaires	- associations à but non lucratif dont le siège est situé sur le territoire du Grand Besançon et qui ne bénéficient pas d'une subvention spécifique du Grand Besançon (sont donc exclus les écoles de musique, le SM Nancray, la SEM Citadelle et l'Office de Tourisme à ce jour) - associations proposant un projet culturel, touristique ou sportif sur le territoire de l'agglomération, et cela quelle que soit leur origine géographique (au cas par cas en fonction de l'intérêt du projet) - communes		
Conditions financières	Les aides versées s'inscrivent dans une enveloppe annuelle maximum votée par le Conseil communautaire au budget de chaque année. La demande de subvention doit être liée à une action identifiée et bien délimitée (elle ne peut donc pas concerner le fonctionnement courant de l'association). Participation de la commune du siège de l'association ou d'au moins une commune accueillant la manifestation (aide financière ou valorisation) : L'aide du Grand Besançon est plafonnée à : Projet 1 : 20 000€ Projet 2 : 4 000 € Projet 3 : 1 000 €		
Partenariat communication	La subvention est conditionnée par la mise en place d'un partenariat en matière de communication qui doit valoriser l'aide apportée par le Grand Besançon (logo...) et doit être arrêtée avec le service communication de la CAGB préalablement à la manifestation		
Conditions environnementales	La subvention est conditionnée par l'engagement du porteur de projet qui est de prendre en compte le respect de l'environnement dans l'organisation de la manifestation Exemple sur le site de l'ADEME au niveau : - des déplacements, (étudier la mise en place de navettes ou inciter/organiser le co-voiturage pour le public, les supporters et les bénévoles) - des déchets (système de gobelets réutilisables et consignés, utilisation de vaisselle non jetable, collecte sélective) - de la communication (pas de diffusion systématique du programme aux spectateurs - mise à disposition dans des présentoirs- et utilisation de moyens électroniques pour l'information des bénévoles).		
Procédure	2 sessions d'instruction par an : - projets se déroulant du premier semestre avant le 30 octobre de l'année N-1. - projets se déroulant au second semestre avant le 30 mars de l'année N.		